



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 10/10/2012
Date de réception : 10/10/2012
<small>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE:</small> - ACTE SIRE <input checked="" type="checkbox"/> - COMPTE RENDU OFFICIEL <input checked="" type="checkbox"/> - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DE CONTRÔLE DE LEGALITE <input checked="" type="checkbox"/> <small>Préfecture des Bouches-du-Rhône</small>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1026

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF - ETUDE D'IMPACT - MISE A DISPOSITION DE PIECES COMPLEMENTAIRES

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

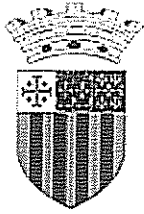
Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESSE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF -
ETUDE D'IMPACT - MISE A DISPOSITION DE PIECES COMPLEMENTAIRES - Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément aux orientations d'urbanisme exposées par la Ville d'Aix-en-Provence, notamment lors du débat sur le PADD – délibération n° 2009.1376 en date du 9 décembre 2009 - le processus d'aménagement du secteur de la Duranne tendant à la mise en œuvre d'un éco quartier a été relancé.

Ainsi, par délibération n° 2010.660 du 28 juin 2010, les objectifs et les modalités de concertation pour la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Parc de la Duranne ont été définis. Le même conseil municipal a par délibération n° 2010.659 prescrit la révision simplifiée du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de la dite ZAC et fixé également les modalités de concertation en vue de la réalisation du projet d'intérêt général « vers un éco quartier à la Duranne ».

Le dossier de révision simplifiée du PAZ de la ZAC a été mis à enquête publique du 12 juin au 19 juillet 2012.

Ce dossier comprenait **pour information** le dossier modificatif de création de la ZAC dont deux éléments étaient modifiés : le rapport de présentation et l'étude d'impact, compte tenu du fait du rééquilibrage entre logements et activités prévu dans le projet.

L'ensemble des documents ont été envoyés aux services de l'Etat et plus spécialement le rapport de présentation et l'étude d'impact à l'autorité environnementale. Le service instructeur en

matière environnementale (DREAL), qui n'a été destinataire que de l'étude d'impact a émis un avis en date du 20 juin 2012 dans le cadre du régime issu de la loi du Grenelle II.

L'essentiel des observations formulées trouvait réponse dans d'autres documents du dossier relatif au projet de la Duranne.

Suite à cet avis, une réunion s'est tenue le 27 juillet 2012 entre les services de l'Etat, les représentants de la Ville et de la SEMEPA, aménageur de la ZAC. Lors de cette réunion, il a été convenu de compléter l'étude d'impact de façon à assurer une meilleure précision de celle-ci en fournissant à l'autorité environnementale les compléments de réponse nécessaire à une bonne compréhension du dossier.

Par ailleurs, l'avis de l'autorité environnementale a été joint au dossier d'enquête publique le 13 juillet 2012 dès sa mise en ligne par les services de l'Etat. Cet avis est également consultable sur le site de la Ville.

Pour poursuivre l'information auprès de la population, il est proposé de mettre à disposition du public les éléments complémentaires à l'étude d'impact fournis à l'autorité environnementale.

Le contenu du dossier mis à disposition comprendra notamment, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le compte rendu de la réunion du 27 juillet 2012 et les pièces complémentaires à l'étude d'impact.

Les modalités de mise à disposition seront les suivantes :

- les dates et modalités de consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage notamment sur les lieux du projet, à la Mairie Centrale, dans les mairies annexes et publication dans deux journaux locaux diffusés dans le département, sur le site Internet de la Ville ;
- le dossier sera mis à disposition du public pendant la durée de la consultation, (qui ne pourra être inférieure à 15 jours), aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie à l'adresse suivante :

Mairie Annexe de la Duranne,
Forum Georges Charpak,
La Duranne - 13100 AIX EN PROVENCE

Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture habituels au public à cette même adresse ou envoyées par courrier pendant la durée de la consultation à :

L'Hôtel de ville
Direction du Foncier, Gestion du patrimoine (CAU)
CS 30 715
13 616 Aix-en-Provence cedex 1

- un bilan de la mise à disposition du public sera dressé par le Conseil Municipal. Ce bilan sera consultable à la mairie : à la Direction du Foncier, Gestion du Patrimoine Coordination Aménagement Urbain au 12, rue Pierre et Marie Curie à Aix-en-Provence, pendant une durée d'un an.

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement

VU le dossier de création de la ZAC du Parc de la Duranne

VU la délibération du Conseil Municipal 2010.660 du 28 juin 2010,

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de mettre à disposition les pièces complémentaires à l'étude d'impact du dossier modificatif de création de la ZAC du Parc de la Duranne accompagnées notamment de l'étude d'impact, de l'avis en date du 20 juin 2012 de l'Autorité Environnementale et du compte rendu de la réunion du 27 juillet 2012,

- **APPROUVE** les modalités de mise à disposition du public suivantes :

- les dates et modalités de consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage sur les lieux du projet, à la Mairie Centrale, dans les mairies annexes et publication dans deux journaux locaux diffusés dans le département, sur le site Internet de la Ville ;
- le dossier sera mis à disposition du public pendant la durée de la consultation (qui ne pourra être inférieure à 15 jours), aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie à l'adresse suivante :

Mairie Annexe de la Duranne,
Forum Georges Charpak,
La Duranne - 13100 AIX EN PROVENCE

Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse ou envoyées par courrier pendant la durée de la consultation à :

L'Hôtel de ville
Direction du Foncier, Gestion du patrimoine (CAU)
CS 30 715
13 616 Aix-en-Provence cedex 1

Un bilan de la mise à disposition du public sera dressé par le conseil municipal.

**2012.1026 - ZAC DU PARC DE LA DURANNE - DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF -
ETUDE D'IMPACT - MISE A DISPOSITION DE PIECES COMPLEMENTAIRES**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 46
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

8 Délibérations et 4 annexes transmis le 10 octobre 2012

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

SACOGIVA RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2011 + DELIBERATION
DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.993

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2011 +
DELIBERATION
DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1013

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

SEMEPA. RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2011 +DELIBERATION
DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1014

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

MODIFICATION DU POS – OPERATION ANRU ; CORSY ET BEISSON + ANNEXE
DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1028

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

MODIFICATION DU POS – CORRECTION ERREUR MATERIELLE GRAPHIQUE – ZONE
NON AEDIFICANDI : COURS DES ARTS ET METIERS, BOULEVARD SAINT LOUIS +
ANNEXE
DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1029

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

10 OCT. 2012

COURRIER ARRIVE

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

MODIFICATION DU POS – ADAPTATION DU REGLEMENT ET DE LA LEGENDE DES
PLANCHES GRAPHIQUES + ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1030

DIRECTION / SERVICE : Assemblées et Commissions

MISE EN COMPATIBILITE DU POS AVEC LE PROJET DU PARC RELAIS KRYPTON ET DU
FRANCHISSEMENT DE L'A8 + ANNEXE

DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1032

ZAC DU PARC DE LA DURANNE – DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF – ETUDE
D'IMPACT – MISE A DISPOSITION DE PIECES COMPLEMENTAIRES

DATE DE L'ACTE : 08/10/2012

N° DE LA DELIBERATION 2012.1026

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

10 OCT. 2012

COURRIER ARRIVE